

Accusé de réception en préfecture 02B-242000354-20191216-CONS-AG-19-157 -DE Date de télétransmission : 31/12/2019

Date de réception préfecture : 31/12/2019

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

Conseil du 16 Décembre 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

Objet: Attribution d'une subvention à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) » - Exercice 2019

L'An Deux Mille dix-neuf, le 16 décembre à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de Bastia en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 9 décembre 2019.

PRESENTS: Guy ARMANET, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Thérèse LORENZI, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Jean-Louis MILANI, Emma MUSSIER, Lucien NATALI, Philippe PERETTI, Céline SIMONI-PIACENTINI, Michel SIMONPIETRI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Dominique ROSSI, Michel ROSSI, Pierre SAVELLI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Jean ZUCCARELLI.

ONT DONNE POUVOIR:

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Mattea LACAVE
Pierre-Noel LUIGGI	à	Linda PIPERI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Etienne PERFETTI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Jacques PADOVANI	à	Marie-Hélène VALENTINI

QUORUM: 21

ABSENTS: Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Serena BATTESTINI, Marie-Paule HOUDEMER, Julien MORGANTI, Jean-Michel SAVELLI, Jean-Noël VALERY, Françoise VESPERINI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Marie-Dominique GIAMARCHI est élue secrétaire de séance.

Objet: Attribution d'une subvention à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) » - Exercice 2019

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 24 mars 2003 définissant la compétence de la CAB en matière de construction, entretien et gestion de fourrière d'animaux ;

Vu la délibération du 21 avril 2011 par laquelle la Communauté d'Agglomération de Bastia réaffirme la compétence Fourrière Animale ;

Considérant que l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » a pour objectif de lutter contre la surpopulation et la propagation des maladies canines et félines ;

Considérant que l'association « Chats et Chiens sans toi(t) » soutient la CAB en recensant les communautés de chats errants sur le territoire afin de les capturer et de faire procéder à des stérilisations et des vaccinations :

Considérant la demande de subvention de l'Association les « Chats et Chiens sans toi(t) » au titre de l'année 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 9 décembre 2019 ;

Vu le rapport présenté ce jour ;

Ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré;

DECIDE (A l'unanimité)

D'attribuer une subvention de 2 500 € à l'Association « Chats et Chiens sans toi(t) » au titre de l'exercice 2019 ;

DIT

Que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2019 de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

AUTORISE

Le Président à signer tous documents se rapportant à ce dossier ;

Ainsi faitet délibérédes jour mois et an que dessus.

après dépôt en préfecture

le 3 1 DEC. 2019

et publication our fication

lu 3 1 DEC. 2019

François TATTI

LE PRESIDENT

La présente delibération peut faire l'objet d'un recours pour excés de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de deux mois à compter du présent affichage et notification.